

1710 März 1.

A

"MEMOIRE DE CE QUI EST DEUB ACTUELLEM.^T POUR MESSIEURS [HEINRICH DAMIAN LEONZ UND BEAT LUDWIG] DE ZURLAUBEN [DAMALS STUDIENHALBER IN PARIS, VERFASST VON DEREN KOSTHERRN ETIENNE DE SUILLY?]"

"a M. ^r forqu[a]in marchand de Drap Suivant Son mémoire cy"	169 L
"pour celui il faut payer comptant"	
"a M. ^r [l'abbé] Robert maitre de langue et de Geographie cy"	32 L 13 s 6 d
"Au s. ^r Baslu Maitre a dancier cy"	146 L
"le sr. Baslu a receû pour le premier compte [1709] ¹ de Mr. suyilly 50. l lors ce que mon fi[l]s [Gardehptm. Beat Franz Plazidus Zurlauben?] a payé"	
"a la Dame Sauvage blanchisseuse cy"	35 L 5 s 9 d
"Au s. ^r Baudin [=Baudnis?] ² maitre à écrire qui a montré depuis la sortie du College [d'Harcourt] pendant le séjour en ville cy"	44 L
"il luy restoit du premier compte que 24 L."	
"Aux deux Regents du College d'harcour pour une année à châcun 36. ^L	
Cy pour les deux"	72 L

1) s. Zurlaubiana AH 83/166

2) s. ebenda AH 83/166A

Mit Glossen von Beat Jakob II. Zurlauben
AH 111, 93, - Blatt 93^V leer

1709 September 30.

A

"MEMOIRE DE CE QUI M'EST [DEN KOSTHERRN ETIENNE DE SUILLY GE-MEINT?] DEUB PAR MONSIEUR LE [ALT] LANDAMEN [UND DERZEITIGEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB II.] DE ZURLAUBEN ET DE CE QUE J'AY RECEU DE LUY DEPUIS LE DERNIER COMPTE [U.A. BEZÜGLICH DER SICH STUDIENHALBER AM COLLEGE D'HARCOURT IN PARIS AUFHALTENDEN HEINRICH DAMIAN LEONZ UND BEAT LUDWIG ZURLAUBEN]"

"Dépense[:] suivant Le Compte que je luy ay Envoié Le 26. avril 1709. ¹ pour la depense des mois de janvier et fevrier de la ditte année ... faite pour mess. ^{rs} Ses[dits] fils Jl m'estoit deub ... cy"	451 L	4 s	6 d
"Plus Paié depuis a M. ^r henry [Damian Leonz] pour une Livre de Chandelle"		8 s	
"a un Barbier"		5 s	

"Pour un compas"		7 s
"Pour avoir fait relier Les oeuvres ² de [Jean] de La Fontaine et fait raccomoder des bas"	1 L	1 s
"Pour Six Cartes geographiques des Ligues Suisses et grisonnes Et D'jtalie cy"	4 L	
"Pour un port de lettre de M. ^r Le[dit] Lendamen[!] et une de madame [Maria Jakobea Zurlauben, als Witwe von Aegid Franz Andermatt verh.] andermat cy"	2 L	6 s
"Pour Reste ou Compte particulier rendu a m. ^r Le capitaine [aux gardes Beat Franz Plazidus] de Zurlauben a son depart pour la suisse cy"	3 L	9 s
"N. ^a 100 L ³ y en ayant 103 L 9 s suivant Le Compte a Luy remis dont jl a Copie"		
"Au sieur Robert Prestre a compte de ce qui Luy reste deub pour avoir Enseigné La geographie a m. ^{rs} de Zurlauben cy"	7 L	
"Pour frais faits Con[tre?] La dame Carignan hostesse en plaidant contre Elle au chatellet [zu Paris] pretendant que m. ^r Henry [Damian Leonz] Luy avoit bruslé partie d'un matelas Et fait au[tres] domages"	1 L	15 s
"Autre depense concernant La creance Sur la sucesion de [feu] m. ^r Le Lieutenant general [Beat Jakob] de Zurlauben[:]		
Payé Pour Le Mandement du Commissaire de la Salle a fin de toucher aux consignations La somme de 143 L pour Laquelle M. ^r Le Lendamen estoit collocqué cy"	3 L	10 s
"Pour La quittance chez le nottaire des Consignations La minutte de la procura[tion Et ordre de M. ^r Le Lendamen annexée et copie Laissée chez le Not. ^{re} cy"	4 L	
"Pour diminution d'espece ayant diminuée de prix aux consignations depuis La vente des meubles cy"	2 L	5 s
"Au s. ^r Renault procureur de m. ^r Le Lendame pour ses frais de deduction ... [faite] de 9 L. 10 s. receu de feu m. ^r le Chevallier [Beat Heinrich Josef] de Zurlauben pour Le compte de m. ^r Le Lendame cy"	14 L	11 s
"Pour Le sacq retenu aux Consig. ^{ons} "		2 s 6 d
"Enssuit La Depense faite pour La collocation du Nommé Vallere dit Conrad [=Konrad Waller] de la somme de ... [80] Livres dont sera cy apres tenu Compte pour Estre Remis par M. ^r Le Lendame aux heritiers dud. Vallere deduction faite des frais[:]		
Payé au procureur pour frais cy"	5 L	
"Au Commiss. ^{re} pour Le mandement adressé au receveur des Consignations"	1 L	14 s
"Pour deduction faite aux consignations pour Tarre des Espèces receües de Traffous huissier vendeur a un plus haut prix cy"	2 L	15 s
"Au Nottaire des Consignations pour La quittance dont minnute arestée[?] ⁴ avec L'original de la procuration et Copie d'jcelle annexée a l'expedition de lad. quittance"	3 L	10 s
"Controlle de Lad. quittance"		5 s

"Payé au Commis des Consignations En presence du procureur pour prompt Expedition Et gratiffication"

3 L 7 s

"Depense pour feu Conrad [Waller] cy" 16 L 11 s

"Reste a paier des" 80 L 63 L 9 s "aux heritiers dud. Conrad

Au s.^r hans Tailleur pour reste de façons d'habits faits a m.^{rs} de Zurlauben suivant L'Etat Envoyé a M.^r Le Lendamen Et sa Quittance cy"

3 L 2 s

"Donné au garçon du maitre a dancier [Baslu] qui avoit accompagné M.^r Henry [Damian Leonz] au coche par son ordre"

7 s

"Du ... [20] May 1709 païé au portier du[dit] College En enlevant Les meubles pour son droit ordinaire de sortie desd. meubles"

1 L 2 s

"A Deux crochetteurs qui ont descendus Et chargé Lesd. Meubles au college d'[h]arcourt"

1 L

"A Un garçon Tapissier qui a demonté Le lit Et detendu, secoüé, nettoyé, et plié La tapisserie"

18 s

"Payé au chartier qui Les a voituré a mon logis"

1 L 15 s

"Aux Crochetteurs qui Les ont montéz au 5. Etage dans un grenier"

1 L

"Pour Le Loyer dudit petit grenier ou Les meubles ont Etéz pendant quatre mois, N'ayant peu Les Vendre qu'a la fin de ... [septembre] a cause du malheur du Temps cy"

3 L

"Plus Pour Un port de lettre de M.^r Henry [Damian Leonz] Ecrite de soleure Le 3. sep.^{re} cy"

11 s

"Recette[:]"

Premierement

Receu de Monsieur de Zurlauben capitaine aux gardes en deux fois ... [300] Livres dont Je luy ay donné deux reconnoissances ou quittances a compte cy"

300 L

"Du ... [4] may 1709 receu aux consignations pour feu ... Conrad [Waller] domestique de monsieur Le Landame suivant son ordre par Ecrit, Et La procuration dudit Vallere La somme de ... [80] Livres pour Laq.^{lle} Jl estoit Collocqué ... [d'avoir] la Contribution des deniers des meubles de feu M.^r Le Lieutenant general de Zurlauben, sauf Les frais compris au chap[it]re ... [des] depense[s] Cy devant cy"

80 L

"Plus receu ausd. Consignations La somme de ... [143] livres pour laquelle m.^r Le Lendamen a esté pareillement collocqué sur les mesmes deniers de la contribution Suivant sa procuration & son ordre particullier a moy adressé de suisse cy"

143 L

"Total de la Recette"

523 L

"Recapitulation de La Dépense"⁵

470 L

26 L 3 ds 6 d

19 L 13 s

9 L 13 s

"Dep."

525 L 9 s 6 d

"Recette"

523 L

[Mehrausgaben]

2 L 9 s 6 d

"Les meubles ont esté Vendus ... [60] livres estants tres vieux achet-
tés a la friperie excepté la Bergame qui servoit de tenture a la
chambre, estants a vil prix a cause de la cherté du pain,
On n'a point esté obligé d'employer cette Somme dans le present Comp-
te, ayant esté employée a payer le s.^r Vallet maitre a écrire du Col-
lege a qui elle estoit due qui en a donné Sa quittance.
Les Goblets et les Couverts d'argent ont esté remis a Monsieur De Zur-
lauben le Cap.^{ne} [aux gardes] qui en a donné Son receu, aussy bien que
M.^r Henry [Damian Leonz] qui a touché l'argent des Draps de Son Lit,
ceux de M.^r le Chevalier [Zurlauben] luy ayants esté envoyez a Courbe-
voye pour s'enservir."

- 1) s. auch Zurlaubiana AH 83/166, 166A sowie AH 111/42, welch letzteres Do-
kument mit AH 111/43 eine Einheit bildet.
- 2) Diese konnten in der Zurlaubiana nicht mehr nachgewiesen werden.
- 3) Die Währungsangaben sind im Original fast durchwegs hochgestellt.
- 4)
- 5) Es folgen die Zusammenzüge der einzelnen Blätter bzw. Positionen.

AH 111, 94-96

1669 November 14., Turin

A

SCHREIBEN VOM HERZOG VON SAVOYEN, [KARL] EMANUEL II., AN [DEN
SAV. AMBASSADOR BEI DEN KATH. ORTEN, BENOIT II CIZE]
BARON DE GRESY

"le Duc De savoye Roy de Chipre ...

Baron de Gresy nous avons receu Vostre lettre du ... [28 octobre] par
les mains du fils [- Beat Kaspar Zurlauben -] de Monsieur le Cheval-
lier [Beat Jakob I.] Zurlauben, Nous avons eu beaucoup de satisfaction
de Voir Ce Gentilhomme, qui est digne fils d'un si prave Pere, nous
aurons un soing Particulier de sa Personne [- Beat Kaspar wünschte in
die Fremden Dienste Savoyens einzutreten -] Et de ses interrests, af-
fin de faire Cognoistre a son Pere et a ses Parents [=Verwandten]
l'estime que nous faisons de leur amitie, et des tesmoignages qu'ils
nous donnent de leur affection, dont nous Esperons qu'ils nous Conti-
nueront les Effects a l'advenir, pour Correspondre a n[ot]re Estime et
bonne Volonté. Vous assurant aussy que nous avons un grand Esgard aux
prieres et recommandations que Vous nous faictes pour Ce regard. Vous
scachant bon Gréé de la bonne information, que Vous nous avez donné du